

Décision

Générale

colonial

Décision n° 857 du 11 juillet 1963 :

n° 857

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Corassandjian est autorisé à gérer la licence de 1re classe, dans l'établissement «Cha Cha Cha » à Ambouli et dont M. Pierre Reissian est propriétaire.